

# GUIDE DE L'UTILISATEUR POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

## Pour commencer

Cette année, l'assemblée annuelle se tiendra par moyens électroniques. Vous pouvez participer en ligne en utilisant votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur.

En participant en ligne, vous pourrez écouter une webdiffusion audio en direct de l'assemblée, poser des questions écrites pendant l'assemblée et voter en temps réel, à condition d'avoir une connexion Internet.

Comme d'habitude, vous pouvez également fournir vos instructions de vote avant l'assemblée en remplissant la procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni. Pour obtenir des précisions, veuillez vous reporter à la rubrique « Voter par procuration » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

En ouvrant une session à l'aide de votre numéro de contrôle pour vous joindre à l'assemblée virtuelle, vous révoquerez toute procuration déjà transmise. Cependant, vous aurez l'occasion de vous prononcer par voie électronique sur les questions présentées à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer toute procuration déjà transmise, joignez-vous à l'assemblée comme « invité » (dans un tel cas, votre numéro de contrôle ne sera pas nécessaire).

## Avis important pour les porteurs non inscrits

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (soit un actionnaire qui détient ses actions par l'entremise d'un courtier, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiduciaire, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) et que vous souhaitez assister et participer à l'assemblée, vous devriez suivre attentivement les instructions figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et dans la rubrique « Voter par procuration » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, afin de vous nommer et de vous inscrire en tant que

fondé de pouvoir. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter pendant l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis, vous devrez également obtenir une procuration légale valide de votre intermédiaire.

## Pour participer en ligne

### Avant l'assemblée :

1. Vérifiez que le navigateur de l'appareil que vous utilisez est compatible. Visitez le [web.lumiagm.com/266801263](http://web.lumiagm.com/266801263) sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. Vous devrez utiliser la dernière version de Chrome, de Safari, d'Edge ou de Firefox. VEUILLEZ NE PAS UTILISER INTERNET EXPLORER.
2. Tous les actionnaires DOIVENT enregistrer toute nomination de tiers au [www.computershare.com/GWOQ](http://www.computershare.com/GWOQ). En l'absence d'une inscription, la personne nommée ne recevra pas les données d'ouverture de session nécessaires pour se joindre à l'assemblée.

Réunissez les renseignements nécessaires pour accéder à l'assemblée en ligne :

**ID de l'assemblée : 266-801-263**

**Mot de passe : agm2020 (sensible à la casse)**

Pour vous connecter, vous devez avoir les renseignements suivants.

### Porteurs inscrits

Cliquez sur « Actionnaire/titulaire de police » et inscrivez le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre procuration fournie par Computershare. Le numéro de contrôle constitue votre nom d'utilisateur.

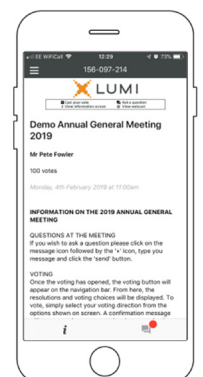
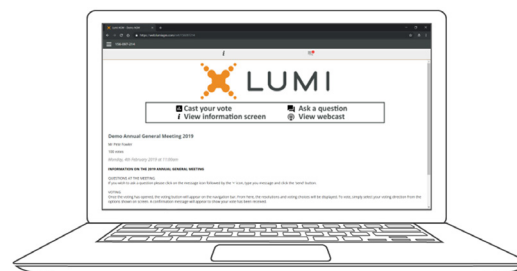
### Fondé de pouvoir nommé

Cliquez sur « Actionnaire/titulaire de police » et inscrivez le nom d'utilisateur fourni par courriel par Computershare, à condition que votre nomination ait été enregistrée.

### Invités

Vous pouvez également assister à l'assemblée en qualité d'invité en cliquant sur « Invité » et en remplissant le formulaire en ligne. Les invités peuvent écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne peuvent y voter ni poser de questions.

**Vous serez en mesure de vous connecter au site le 7 mai 2020 à partir de 10 h HC.**

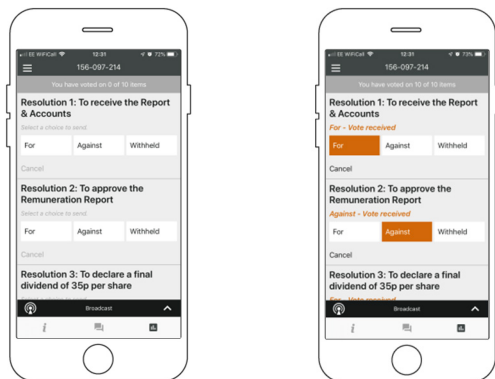


# NAVIGATION

Une fois votre identité confirmée, l'écran d'information s'affichera. Vous pouvez consulter l'information relative à la compagnie, poser des questions et regarder la webdiffusion.

Si vous souhaitez écouter la webdiffusion audio en direct, cliquez sur l'icône de diffusion.

Si vous utilisez un ordinateur, la webdiffusion s'affichera automatiquement sur le côté une fois l'assemblée commencée.



# QUESTIONS

Seuls les actionnaires inscrits ou les fondés de pouvoir nommés peuvent poser des questions écrites pendant l'assemblée.

Si vous souhaitez poser une question, sélectionnez l'icône de messagerie.



# POUR VOTER

Lorsque le président de l'assemblée annonce l'ouverture du scrutin :

» Une icône de vote s'affichera sur votre appareil et la résolution sera présentée.

» Pour voter, cliquez sur l'une des options de vote. Votre réponse sera surlignée.

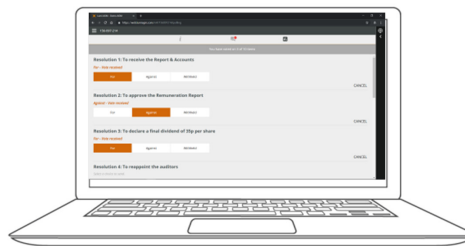
Un message de confirmation s'affichera pour indiquer que votre vote a été reçu.

**Pour – vote reçu**

Pour modifier votre vote, choisissez tout simplement une autre réponse. Si vous souhaitez annuler votre vote, veuillez cliquer sur « Annuler ».

Veillez vous assurer d'être connecté à Internet en tout temps pour pouvoir voter. Si vous n'êtes pas connecté, votre vote ne sera pas enregistré. Il vous incombe de vous assurer que vous demeurez connecté pendant la durée de l'assemblée.

À NOTER : Sur certains appareils, pour pouvoir voter, vous pourriez devoir réduire la webdiffusion en sélectionnant la flèche dans la barre de la diffusion. L'audio sera quand même disponible. Pour retourner à la webdiffusion après votre vote, sélectionnez la flèche de nouveau.



Tapez votre message dans la boîte de clavardage située au bas de l'écran de messagerie.

Lorsque vous êtes satisfait de votre message, cliquez sur le bouton « Envoyer ». Une confirmation de réception de votre message s'affichera.

